

Charges d'entretien et aménagement du territoire : une nouvelle frontière à conquérir

Autor(en): **Gardet, Gilles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale**

Band (Jahr): - **(1997)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-957631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Charges d'entretien et aménagement du territoire: une nouvelle frontière à conquérir

► Gilles Gardet

Les charges d'entretien prennent le pas sur l'expansion des équipements. C'est un enjeu dont la portée politique n'est pas encore perçue. L'aménagement du territoire est concerné au premier degré: la nouvelle frontière à conquérir se trouve à l'intérieur.

Les charges d'entretien des équipements et leurs répercussions sur l'aménagement du territoire: à l'évidence, ce thème ne fait pas encore la vedette. Pourtant la question se pose tous les jours. Ainsi, la ville de Lausanne n'est plus en phase d'urbanisation, mais elle devra consacrer 10 millions à la réfection de ses conduites d'eau. Telle autre commune, dont les finances sont absorbées par la réorganisation du traitement des déchets, n'a plus les ressources pour mener à chef son plan directeur. Malgré cela, ce type d'enjeu n'intéresse pas vraiment les politiciens. Il est tellement plus gratifiant d'inaugurer de nouvelles installations.

On peut comprendre et faire partager le souci que causent les charges croissantes d'entretien des équipements publics. Il est moins facile de prendre conscience des incidences pour l'aménagement du territoire. Sur ce thème, il faut distinguer la problématique liée aux infrastructures existantes et celle de la planification d'infrastructures nouvelles.

L'augmentation des charges d'entretien des équipements existants, dans le cadre de budgets publics difficiles devrait amener à prendre toutes les mesures pour exploiter ces équipements au maximum, c'est à dire pour assurer la meilleure rentabilité des dépenses. Ainsi, il ne s'agit plus simplement de financer les déficits d'exploitation des transports publics. Plutôt que de réduire les subventions, il faut prendre toutes les mesures pour renforcer leur utilisation: aménagement du territoire, politique globale de circulation. Dans le domaine de la gestion du territoire, il faut privilégier le réaménagement et la densification des zones largement bâties, plutôt que la facilité d'une fuite vers de «nouveaux territoires». Pour cela, un changement de mentalité important est nécessaire, comme le clame le rapport PI-BAT «Le réaménagement des territoires bâtis» (1996). Pour les équipements nouveaux, il faut aussi une

petite révolution. L'époque où tout problème pouvait être résolu par «du béton», qu'on se souciait de couler mais pas d'entretenir, paraît bien révolue. Les processus de planification et de décision doivent prendre en compte de manière systématique les charges à long terme, mais aussi l'évolution des besoins. Une école ne restera pas toujours une école. Quelques précurseurs avaient déjà insisté sur cette problématique (L. Burckhardt et W. Förderer dans «Bauen ein Prozess», A. Niggli 1968).

Plus largement, le thème renvoie à toutes sortes de préoccupations qui sont «dans l'air du temps» et qui concernent l'aménagement du territoire:

- La planification hospitalière: pour réduire les coûts, le développement des soins à domicile ne met plus l'accent sur les infrastructures, mais sur le réseau des services.
- L'entretien du paysage et la nouvelle politique agricole: le productivisme ne finance plus l'extension des cultures à tout le territoire. Qui va se charger de l'entretien à long terme?
- Le patrimoine architectural: pour entretenir les constructions rurales désaffectées, mais aussi les demeures patriciennes, il faut trouver de nouveaux usages compatibles avec leur environnement.
- Les autoroutes: lorsqu'on aura achevé le réseau national, les charges d'entretien absorberont une part prépondérante des ressources. Pourra-t-on renoncer à de nouveaux ouvrages?
- Les équipements culturels: les villes ne peuvent plus absorber les charges de fonctionnement pour le bénéfice des agglomérations qui en profitent. D'autres modèles de fiscalité ou de financement ne vont-ils pas remettre en cause la centralité traditionnelle de ces équipements?
- Les écoles: les problèmes d'exploitation se traduisent surtout dans l'évolution rapide des besoins. L'avenir est-il dans les locaux provisoires ou reconvertibles?

On voit que ce numéro de Collage tombe à point. Souhaitons qu'il suscite suffisamment de discussions pour encourager une poursuite des réflexions, à laquelle les professionnels doivent s'atteler sans tarder. ■

Unterhaltskosten und Raumplanung: Es muss Neuland betreten werden

Die Unterhaltskosten folgen dem Ausbau der Infrastruktur auf dem Fuss. Dies ist eine Herausforderung, deren politische Tragweite noch nicht erkennbar ist. Besonders betroffen ist die Raumplanung: Das zu betretende Neuland liegt im Innern.

► Gilles Gardet
Service de l'aménagement du territoire
1014 Lausanne